



L'obligation de formation

L'obligation de formation s'applique à tout jeune à l'issue de sa scolarité obligatoire et ce jusqu'à 18 ans.

Il s'agit de **proposer des solutions de retour à l'école, d'accès à la qualification et à l'emploi.**

Qui est concerné par cette obligation de formation ?

Près de 80 000 jeunes sortent chaque année du système scolaire sans aucune qualification et 60 000 mineurs ne sont ni en études, ni en formation, ni en emploi.

Ils rencontrent de grandes difficultés pour s'insérer dans le marché du travail et sont les premières victimes de la pauvreté.

Ainsi depuis la rentrée 2020, afin qu'aucun jeune ne soit laissé dans une situation où il ne serait ni en études, ni en formation, ni en emploi, l'obligation de se former est prolongée jusqu'à l'âge de 18 ans. **L'obligation de formation** permet de repérer et d'amener vers un parcours d'accompagnement et de formation les jeunes en risque d'exclusion.

Est concerné **tout mineur de 16 à 18 ans** :

- en situation de décrochage du système scolaire
- diplômé ou non et qui n'est ni en emploi ni en éducation ni en formation.

Les mineurs de 16 à 18 ans placés en centres éducatifs fermés (CEF) satisfont à l'obligation de formation au titre des programmes soutenus d'activités scolaires et professionnelles.

Le dispositif concerne environ 60 000 jeunes entre 16 et 18 ans.

A qui s'adresser pour s'informer ?

Deux outils sont dédiés aux jeunes ou aux familles qui souhaitent s'informer :

- un numéro vert : 0 800 122 500
- une plateforme en ligne : www.1jeune1solution.gouv.fr

**Vous avez entre 16 et 18 ans ?
Sans école, ni formation, ni emploi ?**

À chacun sa solution, trouvez la vôtre,
appelez le **0 800 122 500**

1

**UN PROFESSIONNEL
EN LIGNE, QUI VOUS ÉCOUTE
ET VOUS ORIENTE**



2

**UN RENDEZ-VOUS POUR
CONSTRUIRE LA SUITE
AVEC VOUS**



3

DES SOLUTIONS CONCRÈTES :

- formations ;
- apprentissage ;
- dispositif d'insertion professionnelle ;
- service civique ;
- volontariat...



4

**UN SUIVI PERMANENT
ET PERSONNALISÉ**



1jeune1solution.gouv.fr



M.A.J. le 21/01/2021

Dans cette rubrique

- [Archives](#)

Pour plus d'information

- [Site du Ministère](#)
- www.1jeune1solution.gouv.fr

Rectorat de Nantes
4, rue de la Houssinière
BP 72616 - 44326 Nantes CEDEX 03
Tél. 02 40 37 37 37